

Vous avez une orientation foyer de vie ?

Vous souhaitez vivre ailleurs qu'en foyer ?

Nous pouvons vous aider à être auteur et acteur de votre projet.



Nous sommes aussi là pour vous permettre de repérer et de développer vos compétences dans un logement ordinaire.



Conditions d'entrée dans le Programme d'accompagnement vers un logement ordinaire :

- Avoir envie de vivre dans votre logement,
- Avoir une orientation Foyer de Vie par la MDA et être en IME (situation d'amendement Creton) ou vivre en foyer de vie.
- Avoir passé plusieurs nuits seul(e) dans un logement individuel, au domicile familial, en Foyer de Jeunes Travailleurs, etc.
- Etre en capacité de demander de l'aide en direct ou par téléphone

LES 2 ETAPES DU PROGRAMME

- **Etape 1 : Dans la résidence Le petit paradis à Lorient (Groupe LB Habitat)**



Nous avons 5 appartements et un bureau dans le quartier du Petit Paradis.

Nous vous prêtons un appartement.

L'équipe vous accompagne pour :

- La vie quotidienne,
- La vie sociale,
- Vos activités

Vous payez un prix de journée. Nous payons les différentes charges telles que : le loyer, l'eau, l'électricité.

- **Etape 2 : Dans la ville, le quartier, la rue de votre choix**



Vous choisissez de vivre seul(e), en couple, en colocation...

L'équipe vous accompagne pour :

- La vie quotidienne,
- La vie sociale,
- Vos activités

Puis l'équipe du programme passe le relais à d'autres services tels que les services d'aide à domicile, SAVS...

Vous payez votre loyer et les charges (eau, électricité...)

Vous percevez différentes ressources financières (APL, AAH, Majoration pour la vie autonome, PCH,...)

Chaque étape à une durée limitée

Pour préparer mon entrée dans le programme :

Je réalise des essais/stages durant lesquels je reste seul(e) au moins une nuit. Ces essais/stages peuvent être réalisés dans la ville, le logement, le lieu de mon choix (FJT, Hotel, Airbnb, Appartement essai, logement familial...)

Mes essais/stages peuvent être co-accompagnés avec l'équipe du Programme et l'équipe de mon établissement. Pour cela, et si je n'ai pas encore d'orientation Foyer de vie, je demande à mon établissement une convention de stage.



Avant l'entrée dans le programme, il vous sera proposé des entretiens :

- Avec l'équipe de direction afin de parler de vos motivations, de votre projet et des essais déjà effectués,
- Avec la psychologue,
- Avec un ou plusieurs encadrant(s) du programme et une personne qui vous connaît bien (famille, entourage, éducateur(trice) référent(e),...).

A partir de ces entretiens, l'équipe recueille vos besoins d'accompagnement.



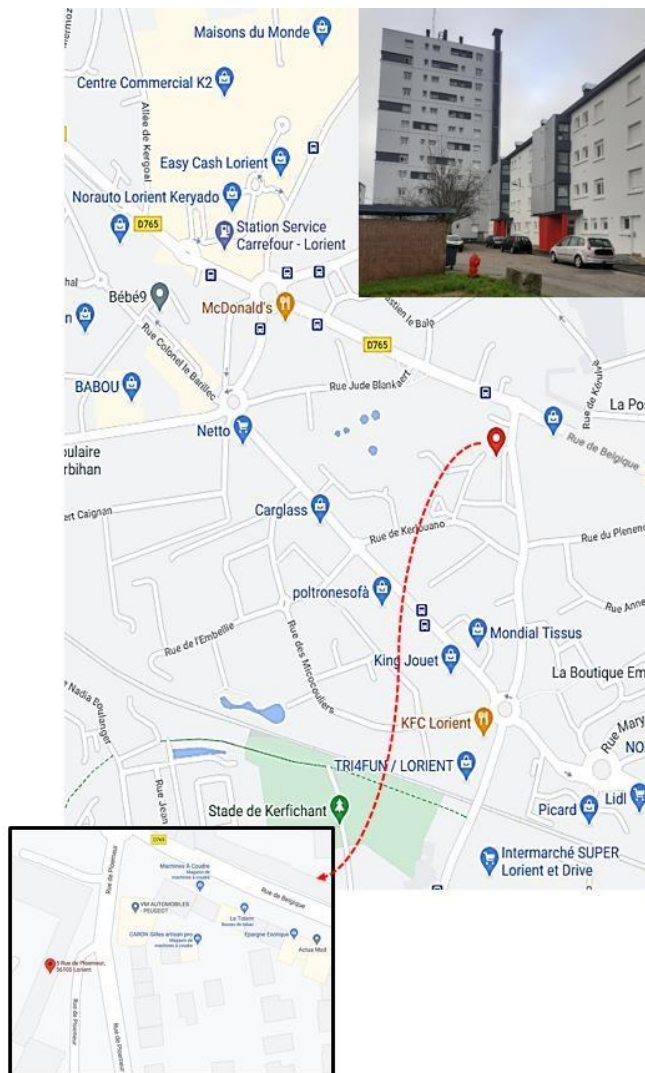
Pendant les 2 premiers mois dans l'étape 1:


(Appelés « 2 mois de droit au retour »)


- Vous essayez seul(e) la vie dans un appartement dans le quartier du Petit Paradis à Lorient.
- Votre « place » est gardée dans votre dispositif d'accompagnement actuel (IME, foyer,...).

A la fin des 2 premiers mois :

- Vous faites un bilan avec l'équipe.
- Vous choisissez de rester ou de quitter le programme



 Bureau : Appartement n°39 - 5 Rue de Ploemeur, 56100 LORIENT

 06.99.54.86.81 ou 07.87.38.96.06
Secrétariat du foyer Avel Vor : 02.97.30.32.85

 lesapparts.foyerploemeur@adapei56.net

 **PODCAST** Podcast « [Ma vie, mon chez moi](#) »

disponible sur le site : Adapei56.fr

 **Adapei**
Morbihan - Les papillons blancs



Envie de vivre dans un logement ordinaire ? Nous pouvons vous accompagner !

MAJ 27/02/2023

